



Cloture necessaire, qui doit prendre en charge?

Par **milou47**, le **14/03/2011** à **11:03**

Bonjour,
Nous sommes locataires depuis juin 2010 d'une maison en campagne, le jardin n'est pas cloturé et est au raz de la route à la sortie d'un virage et notre maison également à 1 m de la route, les voitures y passent vite et nous avons un enfant et un 2nd à venir. par sécurité pour notre enfant nous avons demandé à cloturer uniquement le jardin et le propriétaire est d'accord ms ne veut pas participer aux frais. C'est vraiment une question de sécurité le propriétaire n'a t-il pas de devoirs dans ce cas là? Merci

Par **amajuris**, le **14/03/2011** à **11:56**

bjr,
quand vous avez loué vous aviez vu que le jardin n'était pas clôturé.
le propriétaire doit vous louer un logement décent.
il n' aucune obligation de faire ces travaux à ses frais.
il vous appartient de surveiller votre enfant.
cdt